



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **Pour diffusion immédiate**

### **COGECO EST HEUREUSE DE LA DÉCISION DU CRTC**

**Montréal, 17 décembre 2010** – COGECO inc. (TSX : CGO) est satisfaite et entend se conformer à la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) relativement à sa proposition pour l'achat des stations de radio de Corus Québec.

En vertu de cette transaction, la filiale de COGECO inc., Cogeco Diffusion inc. qui détient et exploite déjà les stations de radio, RYTHME FM à Montréal, à Québec, à Sherbrooke, à Trois-Rivières, de même que le FM 93 à Québec, se porte acquéreur des stations suivantes :

- CKAC-AM 730 (Montréal)
- CFQR-FM 92,5 (Montréal)
- CKOI-FM 96,9 (Montréal)
- CHMP-FM 98,5 (Montréal)
- CFEL-FM 102,1 (Québec)
- CFOM-FM 102,9 (Québec)
- CIME-FM 103,9 (St-Jérôme)
- CJRC-FM 104,7 (Gatineau)
- CHLN-FM 106,9 (Trois-Rivières)
- CHLT-FM 107,7 (Sherbrooke)
- CKOY-FM 104,5 (Sherbrooke)

Tel que proposé par Cogeco Diffusion dans sa demande au CRTC, celle-ci mettra en vente deux stations dans le marché de Québec, soit CJEC-FM et CFEL-FM. De plus, tel que requis par le CRTC dans sa décision, Cogeco Diffusion mettra également en vente la station CKOY-FM 104,5 de Sherbrooke. Les trois stations seront mises en vente après la clôture de la transaction avec Corus, prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2011, et l'entrée en fonction du fiduciaire chargé de l'administration de ces stations jusqu'à leur vente à des tiers.

« Nous sommes heureux de la décision du CRTC et plus convaincus que jamais que cette décision sera très profitable pour le système de radiodiffusion québécois et pour la diversité des voix en information radiophonique. Porteuse pour l'avenir, la stratégie proposée par Cogeco Diffusion représente un projet durable qui rétablira l'équilibre concurrentiel dans le paysage radiophonique québécois, » a déclaré M. Louis Audet, président et chef de la direction de COGECO inc.

#### **Stratégie radio de Cogeco Diffusion**

La stratégie proposée par Cogeco Diffusion, centrée sur les contenus locaux, assurera la relance et la pérennité des stations régionales acquises aux prises avec des difficultés financières, permettant ainsi la survie d'une source d'information pertinente partout au Québec.

Elle prévoit les éléments suivants :

- la création d'une nouvelle source d'information crédible et complémentaire par la mise sur pied d'une agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles, à laquelle contribueront et auront accès non seulement toutes les stations du groupe Cogeco, mais aussi les stations indépendantes œuvrant dans les petits marchés du Québec et les stations de radio communautaires ;
- la mise à contribution, grâce aux stations acquises à Montréal, de plus de ressources et de l'expertise au soutien du développement de nos opérations en région ;
- la relance des stations en région en donnant à celles-ci la possibilité d'offrir une programmation locale pertinente et de qualité, diffusée aux heures de grande écoute ;
- l'octroi d'une contribution de 9 % de la valeur globale de la transaction établie par le CTRC à 97,7 M\$, soit 8,8 millions \$ sur sept ans. Ces sommes seront versées en grande partie pour le développement de la musique canadienne et à divers organismes et initiatives, en soutien au système canadien de radiodiffusion.

Enthousiaste à l'idée de contribuer à l'avenir de la radio commerciale d'expression française au Québec, le vice-président de Cogeco Diffusion inc., Richard Lachance, a tenu à lancer un message rassembleur à tous les employés qui joignent la famille élargie de Cogeco Diffusion.

« Nous avons tous très hâte de travailler ensemble et d'innover pour faire de toutes nos stations, des carrefours radiophoniques près des gens. Notre solution nous donnera accès à des moyens suffisants nous permettant de desservir l'ensemble du territoire québécois, ce qui saura satisfaire les annonceurs tant locaux que nationaux qui jouiront dorénavant d'un outil de communication encore plus efficace, » a précisé M. Lachance

Présente depuis 53 ans dans le secteur de la radiodiffusion, COGECO démontre par cette acquisition son intention de perpétuer cette tradition. « Nous sommes heureux d'avoir maintenant l'occasion de participer au développement de ces stations de radio au bénéfice des membres des collectivités québécoises dans lesquelles nous avons grandi, » a conclu M. Audet.

## **AU SUJET DE COGECO**

COGECO est une entreprise de télécommunications diversifiée. Par sa filiale Cogeco Câble, COGECO procure fournit à sa clientèle résidentielle des services Audio, de Télévision analogique et numérique ainsi que IHV et de Téléphonie au moyen de ses réseaux de câblodistribution bidirectionnels à large bande. De plus, Cogeco Câble fournit à sa clientèle commerciale, par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Data Services, des services de réseautage de données, des applications d'affaires électroniques, de vidéoconférences, d'hébergement Web, d'Ethernet, de ligne privée, de voix sur IP, d'accès IHV, de fibre noire, de stockage de données, de sécurité des données et de co-implantation ainsi que d'autres fonctions de communication évoluées. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Diffusion, COGECO détient et exploite les stations de radio Rythme FM à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières et à Sherbrooke, de même que le FM 93 à Québec. Les actions subalternes à droit de vote de COGECO sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

**Renseignements :** Marieke Tremblay  
Tél. : 514 764-4700